

DA 068 – 26.09

CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES DE CHF 2'117'000.00

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme expliqué à votre Conseil au mois de mai dernier, le mécanisme des douzièmes provisionnels impose que les dépenses s'inscrivent dans le cadre d'un budget voté, celui de 2025. Des crédits complémentaires doivent vous être soumis, s'il apparaît que certaines dépenses réelles en 2026 excèdent ce qui avait été prévu dans les lignes concernées du budget 2025.

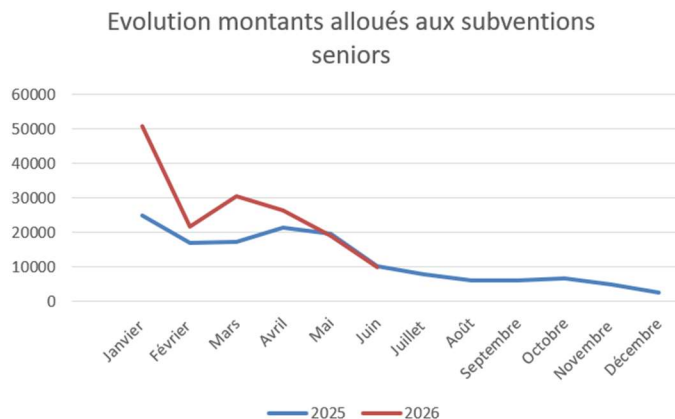
Il est donc actuellement proposé à votre Conseil la présente délibération portant sur les crédits supplémentaires ci-après. Pour rappel, ces crédits avaient été prévus dans le cadre du projet de budget 2026.

■ Subventions pour prestations financières – Crédit supplémentaire de CHF 300'000.00

Le dispositif d'aide sociale de la Ville de Vernier connaît une forte augmentation de son activité depuis près de cinq ans, sous l'effet combiné de la croissance démographique, de la fragilisation économique d'une partie de la population et des actions menées pour réduire le non-recours aux aides sociales. Cette tendance se traduit par une hausse marquée des sollicitations (+5% entre 2024 et 2025, +60% entre 2022 et 2025 – 1'600 sollicitations en 2025), des nouveaux dossiers suivis (+9% entre 2024 et 2025, +58% entre 2022 et 2025 - 395 en 2025), des prestations financières accordées (+30% entre 2024 et 2025, +43% entre 2022 et 2025 - 650 en 2025).et des dépenses engagées (+38% entre 2024 et 2025, +82% entre 2022 et 2025 - CHF 1'410'000.00 en 2025), tandis que les situations rencontrées deviennent plus complexes et nécessitent davantage d'accompagnement. Cette évolution est également observée par d'autres acteurs sociaux du canton, comme l'Hospice général, le CSP et Caritas. Malgré une diminution ces dernières années du coût moyen par prestation, l'augmentation du nombre de bénéficiaires entraîne une progression importante des dépenses, un risque élevé de dépassement en 2026. En nous basant sur notre expérience des années précédentes et les chiffres enregistrés ces derniers mois, le dépassement pourrait atteindre près de CHF 300'000.00 à la fin de l'exercice. Le nombre en permanente augmentation de suivis met l'équipe de travailleurs et travailleuses sociaux/ales sous pression, obligeant à une superficialisation de l'accompagnement. Le renforcement de l'équipe professionnelle dévolue à cette mission semble aujourd'hui nécessaire pour éviter une dégradation du service public.

■ Subventions Unireso seniors – Crédit supplémentaire de CHF 125'000.00

Depuis 2025, les seniors verniolans peuvent bénéficier, à l'achat d'un abonnement annuel Unireso, d'une subvention cantonale de CHF 200.00 et d'une subvention communale de CHF 100.00. En 2025, le budget prévu pour ces subventions était de CHF 90'000.00, les dépenses totales ont cependant été de CHF 143'386.00. Cet écart s'explique par la grande attractivité de cet abonnement, qui revient à CHF 100.00 pour les seniors, du fait du cumul de ces deux subventions. Depuis début 2026, on remarque un engouement encore plus marqué pour cet abonnement en comparaison à 2025. On peut raisonnablement considérer que le coût final (moins de CHF 8.50 / mois) peut avoir pour effet des achats décorrélés de tout besoin (que ce soit en termes de mobilité ou de ressources). Le graphique ci-dessous illustre ce phénomène, avec les montants par mois alloués aux subventions seniors en bleu en 2025 et en rouge en 2026.



C'est la raison pour laquelle, pour l'année 2026, il est demandé d'ajouter CHF 125'000.00 aux CHF 90'000.00 initialement prévus en 2025 pour le montant alloué aux subventions Unireso senior.

- Subvention à la Fondation pour le développement des arts et de la culture (fodac) - Crédit supplémentaire de CHF 1'500'000.00

Concorde n'est pas qu'un projet culturel. Institution majeure sur la Rive-Droite, d'ampleur cantonale et de rayonnement international, il ouvrira ses portes à la fin du mois de septembre 2026. Première pierre du réaménagement du quartier de Châtelaine, cette future centralité névralgique pour la Ville de Vernier s'imaginer comme un lieu de cohésion sociale indéniable et de soutien aux politiques publiques de la Ville - mobilité, culture, convivialité, éducation, etc.

La co-direction générale et artistique de Concorde porte un projet qui se veut ancré à son territoire, proche de ses habitants qui implique de développer une équipe de médiation forte, capable de créer des liens entre les œuvres diffusées et les publics. Ces démarches, notamment, sortent des logiques commerciales et seront financées grâce aux soutiens publics, sachant qu'une part non négligeable (plus importante que toute autre institution culturelle cantonale) sera financée grâce au modèle novateur de Concorde, dont les recettes propres seront réinjectées dans le projet culturel.

Figure de proue à l'initiative de la Ville de Vernier, partenaire privilégié et première institution pluridisciplinaire de cette envergure à Genève, Concorde bénéficie dès 2026 d'une subvention au fonctionnement cadrée par une convention avec le service de la culture et de la communication.

Une subvention d'un montant de CHF 1'500'000.00 pour l'année 2026 se justifie par la phase de lancement et d'ouverture de Concorde qui ne peut pas encore s'appuyer sur les fonds propres générés par les recettes immobilières et hôtelières. La saison inaugurale implique de facto d'engager des ressources, humaines comme financières, en amont de l'ouverture. Le soutien accru de la Ville de Vernier permet l'exploitation de la salle de spectacle avec une programmation à la hauteur de ses ambitions dès l'inauguration de Concorde.

- Location de nouveaux locaux de la bibliothèque de Châtelaine au sein de Concorde espace Culture (CEC) - Crédit supplémentaire de CHF 75'000.00

La bibliothèque de Châtelaine prendra possession de ses nouveaux locaux dès le mois de septembre 2026 afin d'effectuer son déménagement et son installation avant une inauguration prévue en début d'année 2027. Cela implique quatre mois de loyer à verser sur l'année 2026 et qui font l'objet d'une demande de crédit supplémentaire. Le loyer annuel se monte à CHF 225'000.00.

- Subventions pour frais décès – Crédit supplémentaire de CHF 60'000.00

Il est constaté une tendance à l'augmentation des subventions des prises en charge des frais liés aux décès depuis 2022. Il semble, au vu de la moyenne des dépenses de CHF 668'292.00 de ces quatre dernières années, que le budget 2025 de CHF 620'000.00 ne soit pas suffisant. Au-delà de cette tendance générale, la canicule de cette année renforce ce constat.

- Nouveaux postes, charges de personnel – Crédit supplémentaire de CHF 57'000.00

Afin de délivrer les prestations attendues, le Conseil administratif juge nécessaire d'intégrer les nouveaux postes ci-après. Ces nouveaux postes représentent 5.06 EPT pour un montant total annuel de CHF 684'000.00. Le crédit supplémentaire représente un douzième du montant total annuel, compte tenu du temps nécessaire pour la mise en œuvre de ces engagements.

- **Service des ressources humaines** : renforcement du service par l'engagement d'un gestionnaire RH à 80% en lien avec l'augmentation du recrutement à effectuer sur les années à venir avec les départs en retraite de la génération du « Baby-Boom » ;
- **Service des bâtiments** : renforcement du service par l'engagement d'un technicien en énergie à 80% nécessaire à l'augmentation du volume de travail du service ;
- **Service de la culture et de la communication** : renforcement du service par l'engagement d'un bibliothécaire à 80% dans le cadre du déménagement de la bibliothèque de Châtelaine dans le nouveau centre culturel de la Concorde ;
- **Service des sports** : renforcement du service par une augmentation de la dotation estivale pour les gardiens de piscine, correspondant à un 0.33 EPT annuel, en lien avec l'augmentation du volume d'activité et les ouvertures prolongées des piscines ;
- **Service de l'enfance** : renforcement du service par l'engagement d'un aide en intendance à 62.5% qui permettra d'offrir plus de temps aux éducateurs pour le travail auprès des enfants, renforcement de la structure administrative actuelle à hauteur de 0.3 EPT nécessaire à l'augmentation du volume de travail ainsi que la pérennisation à 60% du poste de gestionnaire actuellement en CDD et nécessaire au bon fonctionnement du service ;
- **Service de la cohésion sociale** : renforcement du service par l'engagement d'un travailleur social à la délégation à l'action sociale à 80% en lien avec l'augmentation des sollicitations et du nombre de dossiers présentés à la délégation.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, d'accepter le projet de délibération ci-après.

Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif

Vernier, le 24 août 2026

DA 068 – 26.09

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à des

CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES DE CHF 2'117'000.00

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration ;

vu les motifs explicités dans le présent document ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 300'000.00 pour le maintien des prestations financières d'aide sociale communale ;
- 2 de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026 sous la rubrique 57.36 ;
- 3 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 125'000.00 pour la continuité des versements des subventions accordées aux seniors pour l'achat des abonnements Unireso en lien avec le fonds communal pour la mobilité ;
- 4 de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026 sous la rubrique 63.36 ;
- 5 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 1'500'000.00 pour le versement de la subvention à la Fondation pour le développement des arts et de la culture (fodac) ;
- 6 de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026 sous la rubrique 32.36 ;
- 7 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 75'000.00 pour la location de nouveaux locaux de la bibliothèque de Châtelaine au sein de Concorde espace Culture ;
- 8 de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026 sous la rubrique 32.31 ;
- 9 D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 60'000.00 pour l'augmentation des subventions des prises en charges des frais liés aux décès ;
- 10 de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026 sous la rubrique 77.36 ;

- 11 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 57'000.00 pour le renforcement de certains services comme suit :

Service des ressources humaines par l'engagement d'un gestionnaire RH à 80% en lien avec l'augmentation du recrutement à effectuer sur les années à venir avec les départs en retraite de la génération du « Baby-Boom » ;

Service des bâtiments par l'engagement d'un technicien en énergie à 80% nécessaire à l'augmentation du volume de travail du service ;

Service de la culture et de la communication par l'engagement d'un bibliothécaire à 80% dans le cadre du déménagement de la bibliothèque de Châtelaine dans le nouveau centre culturel de la Concorde ;

Service des sports par une augmentation de la dotation estivale pour les gardiens de piscine, correspondant à un 0.33 EPT annuel, en lien avec l'augmentation du volume d'activité et les ouvertures prolongées des piscines ;

Service de l'enfance par l'engagement d'un aide en intendance à 62.5% qui permettra d'offrir plus de temps aux éducateurs pour le travail auprès des enfants, renforcement de la structure administrative actuelle à hauteur de 0.3 EPT nécessaire à l'augmentation du volume de travail ainsi que la pérennisation à 60% du poste de gestionnaire actuellement en CDD et nécessaire au bon fonctionnement du service ;

Service de la cohésion sociale par l'engagement d'un travailleur social à la délégation à l'action sociale à 80% en lien avec l'augmentation des sollicitations et du nombre de dossiers présentés à la délégation.

- 12 de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026 sous la nature 30 dans les rubriques 02, 32, 34, 54, 57 ;
- 13 de couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

